

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04297 Numéro SIREN : 823 689 567 Nom ou dénomination : A.C.S.I.D

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt 21949

IDENTIFICATION	
M PLASSE Axel	Pour le compte de :
A COMPLETER	SAS A.C.S.I.D
A COMPLETER	11 RUE DES CHATAIGNIERS
	91370 VERRIERES LE BUISSON
N° d'adhérent : 20173300016363	N° SIREN : 823 689 567
	Période déclarée : 2021
	Date limite de dépôt : 18/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

axel.plasse@gmail.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

11 rue des Chataigniers

Code postal

91370

Ville

Verrières le Buisson

Pays

France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Société de participation

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15%

Déficit (report du 2033-
B)

1 800



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	141 118		141 118
TOTAL I (5)	141 118		141 118
TOTAL GENERAL (I + II)	141 118		141 118

B - PASSIF

		Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres		
Capital social ou individuel		71 000
Report à nouveau		-3 512
Résultat de l'exercice		-1 800
TOTAL I		65 688
3 - Dettes		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	75 430	75 430
TOTAL III		75 430
TOTAL GENERAL (I + II + III)		141 118

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		1 800
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Total des charges d'exploitation (II)		1 800
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-1 800
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-1 800

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		1 800
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
	Bénéfice	Déficit
		1 800
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		
	Bénéfice	Déficit
		1 800



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficit reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	710
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Mr		
	Nom et prénom	PLASSE Axel	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	476	Pourcentage de détention	67,00%
	Date de naissance	07/09/1968	Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	92150	Commune de naissance	Suresnes
	Numéro, type et nom de voie	11 rue des Chataigniers		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	91370	Ville	Verrières le Buisson
	Pays	France		
2	Titre	Mr		
	Nom et prénom	PLASSE Cédric	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	234	Pourcentage de détention	33,00%
	Date de naissance	16/05/1968	Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	92150	Commune de naissance	Ssuresnes
	Numéro, type et nom de voie	12 rue de l'Eglise		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	16730	Ville	Linars
	Pays			



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069–RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 1^{er} Avril deux mille vingt deux

Le 1^{er} Avril 2022 à 19H30,

Les membres de la société ACSID au capital de 71000 euros, se sont réunis en assemblée générale à Verrières le Buisson (91370) 11 rue des Châtaigniers sur convocation du Président, par courrier électronique.

L'assemblée est présidée par Monsieur Axel PLASSE en sa qualité de Président de la société conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le **"Président de l'Assemblée"**)

Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des résolutions proposées ;
- un exemplaire des statuts ;
- les copies des mails adressées aux associés ;
- les comptes de l'exercice

Puis le Président de l'Assemblée déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social ou sur le site internet de la société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte de MILLE SEPT CENTS QUATRE VING DIX NEUF EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (- 1799.73 €) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice. L'assemblée générale des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal versées à l'article 39-4 du Code général des Impôts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à MILLE SEPT CENTS QUATRE VING DIX NEUF EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (- 1799.73 €) de la manière suivante :

Affectation des pertes en report à nouveau

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée



Signature